

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Micropole

Société Anonyme
au capital de 1 454 393.45 €
91/95, rue Carnot
92300 Levallois Perret

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Auditeurs & Conseils Associés

Commissaire aux Comptes

31, rue Henri Rochefort
75017 Paris

Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2020
Résolution n°18

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2020 Résolution n°18

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Micropole,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société et des sociétés ou groupements qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 1,71% du capital de la société.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée Générale, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 juin 2020

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Auditeurs & Conseils Associés
Aca Nexia

DocuSigned by:
Jean-François Baloteaud
BA63447751C846B...

Jean-François Baloteaud
Associé

DocuSigned by:
Sandrine Gimat
35CC3FE214F44AD...

Sandrine Gimat
Associée